

I.III. Registres des contrôles

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

I. Contexte de l'application

I.III. Registres des contrôles (cf. article 11 du RBUE)

La tenue de registres des contrôles est nécessaire à l'efficacité des inspections et des mesures d'exécution, et facilite la planification des contrôles et l'établissement des rapports s'y rapportant. Ces registres permettent également de donner accès aux informations environnementales, de manière libre ou sur demande. Les données relatives aux contrôles effectués dans le cadre du RBUE et conservées dans les registres sont considérées comme des informations environnementales. En règle générale, l'accès aux informations environnementales doit être accordé à toute personne qui en fait la demande, sauf si ces informations relèvent de l'une des exceptions à cette règle, telles que les informations sur des procédures protégées par la loi ou des procédures en cours, les informations commerciales et les données à caractère personnel.

1 Veuillez préciser quelles informations sur les responsables suivants (opérateurs, commerçants et organisations de contrôle) ne sont **pas** conservées dans les registres des autorités compétentes. Parmi les informations conservées, indiquez celles qui sont mises à disposition en vertu de l'article 11, paragraphe 2, et de la directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement (c'est-à-dire lorsqu'aucune des exceptions ne s'applique) et de quelle manière:

	Ces informations ne sont pas conservées dans les registres des autorités compétentes	Ces informations sont (partiellement) mises à la disposition du public	Ces informations sont (partiellement) mises à disposition sur demande uniquement	Aucune de ces informations n'est mise à disposition en raison de restrictions prévues par une réglementation nationale allant au-delà des réglementations de l'Union
* Nom et adresse de l'entreprise	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Motif du contrôle (<i>par exemple, des risques déterminés dans le plan de contrôle, la proximité d'un autre opérateur, une crainte justifiée, un contrôle semestriel</i>)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Nature du contrôle ou de l'inspection (<i>par exemple, sur dossier seulement, sur dossier et sur place, inspections conjointes</i>)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Craintes / infractions constatées lors du contrôle (<i>par exemple, mise sur le marché potentielle ou confirmée de bois présentant un risque non négligeable</i>)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Décisions relatives aux mesures d'exécution (<i>avis de mesure corrective ou mesures provisoires similaires, ou sanctions par exemple</i>)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Nom et adresse du ou des fournisseurs et détails sur la chaîne d'approvisionnement (<i>s'applique uniquement aux opérateurs et aux commerçants</i>)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
* Nom et adresse de l'acheteur ou des acheteurs (<i>s'applique uniquement aux opérateurs et aux commerçants</i>)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
* Nom et adresse des opérateurs utilisant les services d'une organisation de contrôle (<i>s'applique uniquement aux organisations de contrôle</i>)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Autre (veuillez préciser dans vos remarques ci-dessous)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

2 Veuillez indiquer l'intitulé de la réglementation et, le cas échéant, un lien hypertexte:

3 Remarques:

Contact

ENV-DECLARE@ec.europa.eu

